

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du mardi 18 janvier 2022

Date de la convocation

Le 14 janvier 2022

Date de l'affichage

Le 14 janvier 2022

Présents :

MM. PAILLART, Mmes FRANCOIS, PEREIRA, JAMOIS,
MM. DRELY, NACHUN, FRANCOIS Marc, Mmes,
DERWEDUWEN, OUIN.

Excusés :

Mmes LACOMBED, PEAUCELLIER, MM. TESTARD,
FAUCHEUX, ELIE, MARY.

Avait donné procuration :

Mr FAUCHEUX à Mr PAILLART
Mr ELIE à Mr DRELY
Mme PEAUCELLIER à Mme OUIN
Mr MARY à Mme FRANCOIS
Mr TESTARD à Mr Marc FRANCOIS

Secrétaire de séance :

Noémie JAMOIS

A l'ordre du jour

- Adoption du Procès-Verbal du mardi 23 novembre 2022
- Droits de préemption : lot de pêche : AC 66
- DM n°5 au budget primitif 2021 – régularisation
- Recensement population 2022
- Demandes de subvention :
 - DETR (Préfecture) : Conseil Départemental de l'Oise : Région Hauts de France :
 - remplacement des fenêtres et portes de la mairie
 - rénovations sur les bâtiments scolaires maternel et primaires
 - réfection de la voirie et des trottoirs
 - FDC (Agglo) : - réfection du porche de l'église (charpente et toiture)
- Site internet : renouvellement de l'abonnement
- SE 60 : Adhésion Cté Agglo de Creil Sud Oise au SE 60
- SIEAB : délibération sur le retour du patrimoine des opérations d'investissement de la compétence défense incendie réalisés jusqu'en 2015 et hydrants 2022
- Délibération sur dotation de solidarité communautaire (DSC)
- Règlement location annexe de la mairie et salle pluriscolaire
- Fête communale et brocante 2022
- Questions diverses.

Monsieur PAILLART remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

Il demande le rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la réunion :

- Création d'un poste permanent d'ATSEM au 21 février 2022, 28h44/semaine

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

1 - Adoption du Procès-Verbal du mardi 23 novembre 2021

Pas de remarque

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu et signe le registre.

2 - Droits de préemption : lot de pêche : AC 66

Proposition de Monsieur PAILLART :

Vente lot de pêche : AC 66

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ces ventes.

3 - Création d'un poste permanent d'ATSEM au 21 février 2022, 28.44h/semaine

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS.

Le contrat de travail actuel de Madame Nathalie BLONDEL est basé sur le remplacement d'un agent indisponible (ce contrat prendra fin le 4 février 2022).

Suite au licenciement de Madame Carole VASSARD pour inaptitude à ses fonctions et à toutes fonctions, nous devons créer un contrat de droit public à durée déterminée selon l'article article 3-3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée de 28.44h/semaine au poste d'ATSEM de 2^{ème} classe à compter du 21 février 2022.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, accepte de créer un contrat de droit public à durée déterminée selon l'article article 3-3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée de 28.44h/semaine au poste d'ATSEM de 2^{ème} classe à compter du 21 février 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs correspondants.

4 - Décision Modificative n°5 au budget primitif 2021 - régularisation

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS - Responsable Commission Finances qui énumère les décisions modificatives suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Autres bâtiments publics			
Compte : 21318			
Opération : 379	+ 70 €		
Radiateurs			
Autres bâtiments publics			
Compte : 21318			
Opération : 373	- 70€		
Réserve			
TOTAL	0 €		

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°5 au Budget Primitif 2021.

5 – Recensement population 2022

Proposition de Monsieur PAILLART :

Recensement de la population prévu du 20 janvier au 19 février 2022.

Madame Claudine LEROUX et Madame Martine LALUC effectueront le recensement.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE

- De nommer Mme Claudine LEROUX – agent coordonnateur et recenseur
- De nommer Mme Martine LALUC – agent recenseur
- D'utiliser la dotation de la Préfecture (1 145€ brut : salaires + charge sociales compris) pour rémunérer les 2 agents et d'arrondir la rémunération à 1 200€ soit 600€ brut par personne. Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2022. 55€ seront pris en charge par la mairie

6 – Demandes de subvention

DETR (Préfecture) : Conseil Départemental de l'Oise : Région Hauts de France :

- remplacement des fenêtres et portes de la mairie
- rénovations sur les bâtiments scolaires maternel et primaires
- réfection de la voirie et des trottoirs
- réfection caniveaux et création d'un puisard rue Canthereine

FDC (Agglo) : - réfection du porche de l'église (charpente et toiture)

Proposition de Monsieur PAILLART :

Enumération des devis :

- remplacement des fenêtres et portes de la mairie : espace fenêtres Beauvais : 40 128.59€ TTC
- rénovations sur les bâtiments scolaires maternel et primaires : espace fenêtres Beauvais : 8 227.18€ TTC
- réfection de la voirie et des trottoirs : SPC Beauvais : 210 265.02 € TTC
- réfection caniveaux et création d'un puisard rue Canthereine : CORETEL Beauvais : 37 781.80 € TTC
- réfection du porche de l'église (charpente et toiture) : GILLON Hanvoile : 9 726.00€ TTC

En ce qui concerne le porche de l'église Mme FRANCOIS avait sollicité l'ESAT du Thérain.
Après visite sur place avec l'un des responsables, le chantier ne pourra être réalisé par les personnes en situation d'handicapé car trop dangereux.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les devis ci-dessus énumérés et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions auprès des organismes financiers.

Monsieur PAILLART propose de faire un prêt auprès d'une banque car actuellement les taux d'emprunt sont bas. La commune n'est pas endettée. Le seul prêt souscrit est celui pour la création de la salle pluriscolaire en 2010. Prêt sur 20 ans dont 10 ans sont déjà remboursés (106 609€ de remboursé sur 200 000€ emprunté).

7 – Site internet : renouvellement de l'abonnement

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame PEREIRA - Responsable Commission communication

Renouvellement abonnement auprès d'Atelier 111 – site internet installé depuis 1 an :

En 2021 : Pack standard : 2 modules inclus (actualité et agenda) + 2 modules offerts la première année : (alerte info + gestion du domaine)

En 2022 : Pack standard : 2 modules inclus (actualité et agenda) + les 2 modules payants à partir de la deuxième année : 120€ HT le module : total : 240€ HT (alerte info + gestion du domaine)

⇒ Abonnement 2022 : 621 € / HT annuel

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de prendre les modules payants soit un abonnement total annuel de 861 € / HT (Abonnement 621 €/HT + modules 240 €/HT)

8 – SE 60 : adhésion Cté Agglo de Creil Sud Oise au SE 60

Monsieur PAILLART informe que la Communauté d'Agglomération de Creil Sud Oise souhaite adhérer au SE 60 (délibération en date du 24 juin 2021- transfert de la compétence optionnelle : maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelable (hors travaux). Lors de sa séance en date du 23 novembre 2021 le SE 60 a émis un avis favorable a cette adhésion.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'adhésion de la Communauté Agglomération de Creil Sud Oise au SE 60

9 – SIEAB : délibération sur le retour du patrimoine des opérations d'investissement de la compétence défense incendie réalisés jusqu'en 2015 et hydrants 2022

Monsieur le Maire rappelle que :

La compétence de défense incendie destinée à mettre aux normes les dispositifs nécessaires pour garantir une défense incendie aux communes adhérentes a pris fin au 1er janvier 2020, seules les opérations d'entretien et de contrôle des hydrants resteront à la charge du SIEAB jusqu'au 30 juin 2025.

Par conséquent, compte tenu du retour aux communes de la compétence défense incendie partie investissement, il appartient aux communes :

- d'approuver le certificat de transfert, élaboré par les services fiscaux, qui définit les dispositifs et leurs valeurs unitaires ainsi que le montant total des travaux d'investissement de défense incendie réalisés jusqu'en 2015 inclus.
- d'intégrer, ces opérations d'investissement dans l'inventaire communal par des écritures d'ordre non budgétaire.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité

- d'intégrer au patrimoine communal les travaux d'investissement de défense incendie évalués par dispositifs et réalisés jusqu'en 2015 inclus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le certificat administratif
- de transmettre au Trésorier de la commune le certificat pour signature.
- de retourner ce certificat dûment signé au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne
- d'accepter la participation de la commune à hauteur de 4 952€ pour l'année 2022

10 – Délibération sur dotation de solidarité communautaire (DSC)

Monsieur le Maire rappelle que :

La loi de finances 2020 a rénové les règles qui régissent un des outils importants du pacte financier et fiscal, à savoir la dotation de solidarité communautaire. La refonte de cette dotation devait avoir lieu avant le 31/12/2021 selon des modalités de calcul précises.

Dans ce contexte, il est proposé aux conseils municipaux de délibérer sur une révision et une actualisation du pacte financier et fiscal afin de modifier les règles de la DSC de manière à se conformer aux textes.

Cette actualisation est une modification transitoire dans l'attente d'une refonte plus large qui sera réalisée avec l'appui des communes en 2022.

Le A et B de la partie III du Pacte financier et fiscal adopté en conseil communautaire le 17 novembre 2017 précise qu'une modification du pacte requiert une délibération à la majorité qualifiée du conseil communautaire et une délibération à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide :

- La modification de la partie II paragraphe B du pacte financier et fiscal existant relative à la dotation de solidarité communautaire par la rédaction suivante :

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis répartit l'enveloppe globale de DSC selon les critères suivants, conformément aux règles légales et aux spécificités locales :

Propositions pour la salle annexe :

2 chèques de caution : 300€ pour les dégradations
70€ pour le ménage non fait ou mal fait

Location sur 1 jour : 80 €

Location sur 2 jours : 130€

Arrêt de la musique à 22h

Horaires : 8h/23h

Gratuité uniquement pour les associations et pour le verre du souvenir (décès)

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification des règlements de la salle pluriscolaire et de l'annexe.

12 – Fête communale et brocante 2022

Monsieur PAILLART espère que les conditions sanitaires seront bonnes pour l'organisation de la fête communale et de la brocante.

FETE : La fête foraine aura lieu les 14, 15 et 16 mai 2022

BROCANTE : La 36^{ème} brocante aura lieu le dimanche 15 mai 2022. Le prix est à 3€/ml et un mètre est offert dès l'achat du 1^{er} mètre. Brocante au profit de l'Association de parents d'élèves HERCHIESCHOOL. Inscription à partir du 15 avril 2022 jusqu'au 13 mai 2022

Madame Fabienne OUIN est nommée régisseuse titulaire et Monsieur Gilles MARY régisseur suppléant.

Le plan pour les emplacements sera réactualisé par Monsieur Marc FRANCOIS

Les inscriptions seront enregistrées aux heures de permanences par les conseillers municipaux disponibles

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'organiser (en fonction des règles sanitaires qui seront annoncées) la fête communale les 14 15 et 16 mai 2022, la brocante le dimanche 15 mai 2022. Le prix de 3€/ml et qu'un mètre soit offert dès l'achat du 1^{er} mètre. Madame Fabienne OUIN est nommée régisseuse titulaire et Monsieur Gilles MARY régisseur suppléant.

13 – Questions diverses

✓ **Monsieur PAILLART :**

- informe que les massifs de la commune seront refait par l'entreprise Jardi- Paysage – coût : 3 704.70€ TTC. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition.

✓ **Madame PEREIRA :**

- école : projet écrans numériques – réunion technique le 26 janvier dernier.
- Fête de Noël 2022 : il faut y penser dès à présent. Une réunion aura lieu prochainement avec les commissions : Fêtes et Cérémonies et Jeunesses pour commencer à travailler autour de ce nouveau projet.

✓ **Monsieur DRELY :**

- Informe qu'il a de bonnes appréciations sur la fête de Noël du 4 décembre dernier et sur le contenu du colis des aînés.

✓ **Madame JAMOIS :**

- Informe qu'elle a eu une remarque négative sur les colis : un administré lui a demandé pourquoi il y a un 1 colis par couple et pas 1 colis par personne.

✓ **Monsieur NACHUN :**

- Souhaite savoir si la commune peut boucher les trous dans le chemin de l'escalais entre chez lui et l'étang.

La séance est levée à 21 heures 15.